

# ASSOCIATION « GENTIANA LUTEA »

Association Interprofessionnelle de la Gentiane jaune  
CPPARM – 271 impasse Gustave Fenoul – 04100 Manosque  
Tel : 04 92 72 47 62 ou 06 05 28 12 00

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ordinaire (année de réf. 2022)

le 26 septembre 2023  
de 10h00 à 16h30

École hôtelière Sacré-Cœur  
43 av. de la Gare  
48200 Saint -Chély-d'Apcher

Dans le cadre des actions de la  
*« Mission pour la gestion durable de la ressource Gentiane dans le Massif central »*

Maître d'œuvre :



Partenaire :



Financeurs publics en 2022 :



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES



## SOMMAIRE :

<b>GLOSSAIRE :</b> .....	3
<b>RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT</b> .....	4
<b>PROJET DE PV ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 19/09/2022</b> .....	5
<b>RAPPORT D'ACTIVITÉ SUR L'ANNÉE 2022</b> .....	11
<b>I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION :</b> .....	11
A/ Gentiana Lutea au service de la filière :.....	11
B/ Adhérents :.....	11
C/ Engagement moral :.....	11
D/ Animation et force de travail :.....	11
E/ Organes dirigeants de l'association :.....	12
F/ Mission Gentiane et financements :.....	12
G/ Réunions Gentiana Lutea en 2022 :.....	13
<b>II. MARQUE «GENTIANE – FILIÈRE DÉVELOPPEMENT DURABLE»:</b> .....	14
A/ Fonctionnement de la marque :.....	14
B/ Première année d'utilisation du logo.....	15
C/ Droit d'usage de la marque en 2022.....	15
D/ Ajustements et précisions.....	15
E/ Un outil qui évolue encore.....	16
<b>III. ACTIONS / PROJETS (Gentiana Lutea / CPPARM / VetAgro Sup)</b> .....	17
A/ Suivi de gentiane sur les estives :.....	17
B/ Essais de semis et de culture de gentiane :.....	18
C/ Étude des coûts de production :.....	20
D/ Sensibilisation des propriétaires / gestionnaires fonciers, et réflexion sur les outils de gestion de la ressource .....	20
E/ Mise en place d'une réflexion sur la réglementation :.....	21
F/ Caractérisation de la gentiane en fonction des terroirs et des modes de production / transformation :.....	22
<b>IV. PARTENARIATS, COMMUNICATION et ÉVÈNEMENTS :</b> .....	23
A/ État des partenariats et réseau de travail :.....	23
B/ Veille documentaire et réglementaire :.....	24
C/ Outils de communication et production de documents :.....	26
D/ Événements et participation à d'autres réunions :.....	27

## GLOSSAIRE :

**AG3** : Acide Gibbérélique

**AgroParisTech** : Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement

**AFC** : Association Française des Cueilleurs professionnels

**ANCT** : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

**ANEM** : Association Nationale des Élus de Montagne

**AURA** : Région Auvergne-Rhône-Alpes

**CBN** : Conservatoire Botanique National

**CBNPMP** : Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées

**CEEG** : Cercle Européen d'Étude des Gentianacées

**Cluster Herbe** : ensemble d'acteurs qui œuvrent au développement des filières en lien avec les ressources herbagères et pastorales du Massif central

**CNPMAI** : Conservatoire National des Plantes à parfum, aromatiques et médicinales

**CPPARM** : Comité des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales

**Commissariat de Massif** : service de l'ANCT dont le rôle est l'aménagement, le développement et la protection des massifs

**DRAAF** : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

**DDT** : Direction Départementale des Territoires

**DREAL** : Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du Logement

**HMPPA** : Herbal Medicinal Products Platform Austria. Plateforme autrichienne qui organise des colloques autour des plantes médicinales

**INPI** : Institut National de la Propriété Industrielle

**MAEC** : Mesure Agro-Environnementale et Climatique

**OFB** : Office Français de la Biodiversité

**PNRVA** : Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

**PPAM** : Plante à Parfum, Aromatique et Médicinale

**PPAMbio AURA** : Réseau de travail de la filière PPAM bio en AURA

**SICARAPPAM** : groupement de producteurs de PPAM majoritairement tourné vers la production de plantes issues de cueillette sauvage, à Aubiat (63260)

**SIDAM** : Service Interdépartemental pour l'Animation du Massif central

**SVE** : Société des Vins et des Eaux-de-vie

**UICN** : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

**VivaPlantes** : coopérative de producteurs de PPAM (cueillette et culture), à Vals-les-Bains (07600)

**VetAgro-Sup** : école d'agronomie de Clermont Ferrand à Lempdes (63370)

## RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

En 2022, l'inquiétude de la filière concernant l'état de la ressource Gentiane se fait davantage sentir, et il y a plusieurs raisons à cela :

Tout d'abord une saison de production sèche et caniculaire, qui reflète une évolution climatique défavorable à la régénération de la plante dont la ressource décline déjà depuis plusieurs années.

Et parallèlement, une cadence d'exploitation croissante qui s'accompagne de l'installation de nouvelles entreprises dont certaines semblent plus motivées par l'exploitation d'humains que par la production de racine. Hormis le problème social soulevé ici, le rythme d'exploitation actuel va à l'encontre d'une logique qui voudrait que face à la baisse de la ressource, on cherche à contrôler davantage les quantités extraites.

La situation est compliquée et nous avons besoin de vous tous, aussi je souhaitais vous remercier pour la dynamique de travail que nous avons su créer ensemble :

la construction du réseau « Gentiane durable » se poursuit ; vous êtes également investis dans de nouveaux essais de culture et de semis de gentiane ; dans le suivi de sites de gentiane sauvage ; dans des réflexions sur les coûts de production, sur la réglementation ; dans des travaux de communication et de sensibilisation ; dans des analyses de racines, et la valorisation de sous-produits.

Ces travaux ne seraient pas réalisables sans l'engagement à nos côtés du CPPARM\*, maître d'œuvre de la « Mission Gentiane » qui permet l'animation de notre structure, grâce à la mise à disposition de Stéphanie FLAHAUT sur un poste à 1/2 temps, et de VetAgro Sup\* Clermont Ferrand en charge des aspects recherche et analyses. Cette dynamique n'aurait pu se construire sans l'engagement durable de nos partenaires financiers : l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires du Massif central, l'État et la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Un grand merci à tous.

Merci enfin à Martial COUILLAUD qui nous accueille aujourd'hui au sein de l'école hôtelière Sacré-cœur de Saint-Chély-d'Apcher ainsi qu'à Jean-Charles BRUNEL, son chef des travaux. Merci également aux professeurs Sophie ALBERT et Patrick BOUFFETY ainsi qu'à leurs élèves qui ont travaillé pour mettre la gentiane à l'honneur jusque dans nos assiettes et dont nous pourrons découvrir les créations ce midi.

**Projet de procès-verbal  
ASSEMBLÉES GÉNÉRALES extraordinaire et ordinaire  
19 septembre 2022  
SVE – 1 rue du Lary – 17210 Saint-Palais-de-Négrignac**

**Association Interprofessionnelle de la Gentiane Jaune : "Gentiana Lutea"**

Siège social : Château de Montlosier, 63970 Aydat

Siège administratif : 271 Impasse Gustave Fenoul, 04100 Manosque

Tel : 06 05 28 12 00 ou 04 92 72 47 62

Lieu : Société des Vins et des Eaux-de-vie – 1 rue du Lary – 17210 Saint-Palais-de-Négrignac

Président de séance : Denis CHAUD - Secrétaire de séance : Ines CHAUD-ULLRICH

**33 personnes présentes dont 21 adhérents :**

<b>Amélie BRUGERON</b>	<b>Olivier FICHOT</b> (Archibald Distillations)	<b>Drissi MARBOUH</b> (Cantal Gentiane)
<b>Denis CHAUD</b> (SICARAPPAM / en nom propre)	<b>Gilles FIGUERO</b> (Lexva Analytique)	<b>Marie-Laure PAGES</b>
<b>Ines CHAUD-ULLRICH</b> (productrice)	<b>Martine FIGUERO</b> (Lexva Analytique)	<b>Christian PERRIER</b> (retraité de VetAgro Sup Clermont Ferrand)
<b>Christian COELHO</b> (VetAgro Sup Clermont Ferrand)	<b>Stéphanie FLAHAUT</b> (CPPARM/Gentiana Lutea)	<b>Marie-Josée PERRIER</b>
<b>Emmanuel CORREIA</b> (mairie d'Anzat-le-Luguët – 63420)	<b>Loïc GENTET</b> (gentianaire)	<b>David REBEAUX</b> (SAS Oriane / SARL Orianagri)
<b>Sandrine CORREIA</b>	<b>Luc JALENQUES</b> (gentianaire)	<b>Dominique ROUSSELET</b> (distillateur)
<b>Martine DECLOUX</b> (Lexva Analytique)	<b>Charles JOLLES</b> (CEEG)	<b>Florence ROUSSELET</b>
<b>Mélanie DEFASSIAUX</b> (SVE)	<b>Dominique LAMBERT</b> (mairie de Picherande – 63113)	<b>Estelle SAUVAGE</b> (Archibald Distillations)
<b>Pauline DE ROMANET</b>	<b>Louise METOYER</b> (SVE)	<b>Sylvie THOMEL</b> (Plantes et Santé Gévaudan Lozère)
<b>Patrick DESCHAMPS</b> (Pernod-Ricard France)	<b>Gladys MICHAUT</b> (Archibald Distillations)	<b>Ingrid TROMEUR</b> (Natur' Altitude)
<b>Cécile DUCOULOMBIER</b> (Plantes et Santé Gévaudan Lozère)	<b>Walter MAGNE</b> (gentianaire)	<b>Jean-Jacques VERMEERSCH</b> (distillerie Louis Couderc)

**28 personnes excusées, dont 18 adhérents avec 9 procurations valides :**

<b>Aurélien ANTONIOLI</b> (CPPARM)	<b>Olivier COYNE</b> (en nom propre)	<b>Centa KIRSCH</b> (productrice de plants)
<b>Virginie BARTHOLIN</b> (PRF)	<b>Christine DE BENEDETTE</b>	<b>Emmanuelle LAVET</b> (La Jeannette)
<b>Nicolas BERNARD</b> (ANCT)	<b>Hugues DE MISCAULT</b> (Paul Devoille)	<b>Hervé NEUVILLE</b> (SAA)
<b>Dominique BONNY</b> (dist. du Risoux)	<b>Thierry DELARBRE</b> (gentianaire)	<b>Gérard ONIC</b> (Alp'Herbo)
<b>Johan BOUGES</b> (éleveur)	<b>Valentine DELPONT</b> (éd. de l'Aulne)	<b>Laurent ROBERT</b> (DRAAF)
<b>Laurent BOUSCARAT</b> (COPTASA)	<b>Laurent DEPIEDS</b> (CPPARM)	<b>Antoine ROUX</b> (gentianaire)
<b>Camille BUISSIERE</b> (agronome)	<b>Didier FONTANEL</b> (phytochimiste)	<b>Victoria VAGANAY</b> (Greentech)
<b>André-Paul CARNAT</b> (retraité de la faculté pharm Clermont-Ferrand)	<b>Raphaële GARRETA</b> (CBNPMP)	<b>Benoît VALET</b> (gentianaire)
<b>Serge CHABAUD</b> (ex. Artense Gentiane)	<b>Bruno GUTIEREZ</b> (Herb'Expert SARL)	<b>Lucie SCHURR</b> (chercheuse)
		<b>Nabil SOUALAH</b> (Plantes Sauvages)

**ORDRE DU JOUR :**

**Assemblée générale extraordinaire :**

Actualisation des statuts de l'association :

- Adresse du siège administratif de l'association
- Permettre et préciser les conditions de défraiement des membres de l'association

**Assemblée générale ordinaire :**

1. Ouverture de la réunion par le Président
2. Approbation du procès verbal de l'AG du 17 septembre 2021
3. Rapport d'activité de l'exercice 2021 et focus sur les principales actions en cours
4. Rapport financier de l'exercice 2021 et prévisionnel 2022
5. Approbation du rapport d'activité et du rapport financier, quitus aux administrateurs
6. Renouvellement du conseil d'administration

18/10/2022

Les participants arrivés la veille sur Bordeaux ont pu suivre Olivier FICHOT dans une visite guidée de l'écosystème de Darwin qui accueille le siège de Archibald Distillations, un site créatif alternatif qui regroupe plus de 200 entreprises et associations autour de valeurs écoresponsables.

Ce 19 septembre, les membres de Gentiana Lutea sont accueillis autour d'un café et de viennoiseries bio et artisanales, par Olivier FICHOT et Estelle SAUVAGE accompagnés des équipes de Archibald Distillations et de la Société des Vins et des Eaux-de-vie.

Le **quorum** est atteint avec 21 membres présents et 9 représentés, sur 47 adhérents.

### **Assemblée générale extraordinaire :**

----- Ouverture de la réunion à 10h00

Suite à l'adressage réalisé par les communes, les coordonnées du CPPARM qui accueille le siège administratif de l'association évoluent :

#### **Article 3 : Siège social**

Proposition : « Le siège social de l'association est établi à « Château de Montlosier – 63970 Aydat ».

Le siège administratif de l'association est établi à « 271 impasse Gustave Fenoul – 04100 Manosque »

#### **Article 11 : Indemnités**

Proposition : « Au vu des frais parfois conséquents qui peuvent être engagés par les bénévoles dans le cadre de leurs missions, l'association prévoit la possibilité de rembourser les indemnités kilométriques, les frais de parkings, de péages, les nuitées et les repas. ...

C'est le conseil d'administration qui décide en amont de la réalisation de la mission, du caractère remboursable des frais engagés.

Les modalités et conditions de remboursement sont précisées sur le règlement intérieur de l'association.

Le rapport financier présenté à l'assemblée générale détaille, par bénéficiaire, les remboursements desdits frais »

L'ensemble des propositions de modifications est approuvé à l'unanimité.

### **Assemblée générale ordinaire :**

----- Ouverture de la réunion à 10h15

#### 1. Ouverture de la réunion par le Président :

**Présentation du rapport moral** (cf. p 3 du livret) :

Dans un contexte général difficile, l'année 2021 restera marquée par la naissance de la marque collective « Gentiane, filière développement durable » qui constitue une étape importante vers une meilleure gestion de la ressource et l'amélioration des pratiques socio-économiques. Cette démarche volontaire ouverte à tous les maillons de la filière participe à la consolidation d'un réseau d'acteurs vertueux, qui gagnera en efficacité avec l'implication de tous. Cette démarche de production durable est encore en phase de progression et s'accompagne entre autres de travaux sur les coûts de production, sur la sensibilisation des acteurs de l'amont et sur les points de contrôles des chantiers d'arrachage. Notre partenariat de travail avec VetAgro Sup Clermont-ferrand se poursuit autour de l'analyse de la typicité de la gentiane.

#### 2. Adoption du procès verbal de l'AG du 17 septembre 2021 :

Adopté à l'unanimité.

#### 3. Rapport d'activité de l'exercice 2021, et focus sur les principales actions en cours :

Vue la date tardive de cette AG et afin de ne pas créer trop de décalage par rapport aux actions présentées, **les administrateurs ont souhaité mettre l'accent sur les actions en cours de réalisation**. Ainsi, seuls les temps forts du rapport d'activité 2021 sont évoqués. **Le rapport détaillé est à retrouver pp 9-27 du livret distribué en début de réunion** (et en annexe du présent procès-verbal).

- **Fonctionnement :**

Il est rappelé que l'AG est l'occasion de réunir le comité de suivi de la « Mission pour la gestion durable de la ressource Gentiane dans le Massif central », projet porté par le CPPARM depuis 2010 et soutenu par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les professionnels de la filière. Ce projet est à l'origine de la création de l'association interprofessionnelle de la Gentiane jaune en 2014. Il permet également d'animer la structure et d'avancer sur les différentes thématiques, en lien avec les professionnels. Il est également noté que depuis 2021, VetAgro Sup Clermont-Ferrand est partenaire du projet sur la partie analyse de racine.

Après une brève présentation de l'association, Stéphanie FLAHAUT précise que celle-ci compte 47 adhérents en 2021, une augmentation du nombre d'adhérents en grande partie motivée par la nouvelle marque « Gentiane Durable » et qui se stabilise sur 2022.

L'association dispose depuis mars 2020 d'une commission de contrôle en charge de l'étude des rapports d'audits de la marque et de l'attribution du droit d'usage de celle-ci. Ce nouvel organe est composé de quatre membres élus pour 2 ans par le CA du 01/12/2021 : Ines CHAUD-ULLRICH, Christian PERRIER, David REBEAUX et Gilles FIGUEREDO. Stéphanie FLAHAUT en est membre consultatif.

- **Communication / événements 2022**

**Parutions :** le n°37 du « Gentiane Actualités » édité par Charles JOLLÈS et qui rassemble le Cercle Européen d'Études des Gentianacées et l'association Gentiana Lutea, vient de paraître. Il est distribué ce jour.

L'ouvrage de Charles JOLLÈS, Valentine DELPONT et Jacques RAYMOND « Suze, aux racines de l'inimitable » est à paraître en octobre 2022. En soutien à la gestion durable de la ressource, les membres de l'association ont pu bénéficier d'une réduction sur l'achat du livre. Il est prévu qu'une partie des bénéfices soit reversée à l'association.

**Événements :** belle édition de la fête de la gentiane de Picherande et mobilisation de l'association sous le barnum de l'exposition « La Gentiane et sa filière ». L'actualisation des panneaux est prévue pour 2023. Trois vidéos respectivement réalisées par Archibald Distillations, Pernod Ricard France et Greentech, qui présentent la démarche de production durable de ces entreprises sont également diffusées. Valentine DELPONT anime plusieurs conférences sur la gentiane.

Dans le cadre d'un travail de sensibilisation des propriétaires / gestionnaires fonciers / éleveurs, l'association s'est rapprochée du SIDAM, du réseau Natura 2000 et de Auvergne Estives. Elle a entre autres participé aux Journées Nationales des Acteurs du Pastoralisme et prévoit une présence au Sommet de l'Élevage et au congrès de l'ANEM.

**Plaquette :** l'association vient d'éditer (septembre 2022) une plaquette de présentation (plante, filière, association, marque), celle-ci est distribuée ce jour pour la première fois. Elle sera également mise en ligne sur <https://www.cpparm.org/la-gentiane/> et envoyée au format numérique à tous les adhérents de l'association.

**En projet :** nouveau roll-up, site internet avec espace de travail en ligne, réflexion sur la signalisation sur les chantiers (panneaux ? Sacs floqués ?), réflexion sur des QR codes sur les chemins de randonnée, ...

- **Suivi de gentiane sur les estives :**

Les relevés 2022 ont été réalisés avec Lucie SCHURR, jeune chercheuse indépendante à qui le CPPARM a confié l'analyse statistique des données recueillies depuis 10 ans.

La question est posée de savoir pourquoi cette étude n'est pas pilotée par VetAgro Sup. Stéphanie FLAHAUT précise que le CPPARM a fait le choix de travailler avec Lucie SCHURR, car elle offrait une réelle opportunité d'analyse statistique solide et concertée des données de terrain, une analyse plus approfondie que les travaux antérieurs qui n'ont jamais entièrement abouti. Il n'est pas exclu que dans le cadre de sa mission Lucie soit amenée à se rapprocher d'autres équipes de recherche si cela s'avérait utile à l'avancée des travaux. Enfin, si les résultats sont satisfaisants, cette étude pourra faire l'objet d'une publication scientifique, ce qui permettra de protéger les données et de créer une antériorité.

- **Essais de « semis griffés » 2021-2023 :**

A l'issue des périodes de confinement on observe en 2021 une nouvelle dynamique du groupe « Culture ». Ines CHAUD-ULLRICH, référente sur cette thématique, présente un projet d'expérimentation en deux temps :

La première phase est un temps de calage avec des semis sur 4 sites de 4000 m<sup>2</sup>, semés à l'automne 2021 (graines non traitées) et au printemps 2022 (levée de dormance à l'acide gibbérélique). L'objet est de consolider le protocole pour une seconde série d'essais à prévoir fin 2022 et au printemps 2023. C'est dans ce but que l'association a également confié à 4 étudiants de VetAgro Sup et de l'Université d'Auvergne une étude sur un protocole expérimental consolidé ainsi que des analyses de sols (« Projet Ingénieur » réalisé en janvier-février 2022).

• **La marque collective « Gentiane – Filière développement durable » :**

La marque (logo + Règlement d'usage) a été déposée à l'INPI le 29/07/2021. L'enregistrement rétroactif à la date de dépôt a été confirmé le 19/11/2021, date depuis laquelle l'utilisation du logo est possible pour les bénéficiaires de la marque. Stéphanie FLAHAUT est en charge de la gestion de la marque et de la réalisation des audits de contrôle.

En 2022, 17 opérateurs ont demandé le droit d'usage de la marque (cf. liste des bénéficiaires du droit d'usage sur : <https://www.cpparm.org/la-gentiane/>). La commission de contrôle s'est réunie à deux reprises. Les premiers audits de chantiers se mettent en place. L'outil continue à évoluer via plusieurs travaux et pistes de réflexions : coûts de production, identification des différents types de fraudes, sensibilisation des acteurs de l'amont, liens avec le réglementaire, bonnes pratiques et transparence sur les chantiers, viabilité économique et aspect transmissible de la marque.

• **Travaux d'analyse sur l'authentification de la racine gentiane 2021-2022 :**

Christian COELHO présente les travaux menés à VetAgro Sup : identification des terroirs de gentiane regroupant des caractéristiques communes, analyse des composés des racines (volatils ou non), identification de marqueurs et d'indicateurs de qualité, construction d'une base de données de la diversité chimique et valorisation des résultats (communications écrites et orales). Il évoque son dernier article « Infrared spectroscopy combined to multivariate analysis and machine learning : a powerful tool to simultaneously assess geographical origin, growing conditions and bitter content in *Gentiana lutea* roots » publié dans *Industrial Crops & Products* en juillet 2022.

Christian poursuit avec les pistes d'actions ciblées pour la prochaine convention : poursuite des analyses en lien avec les besoins de la filière et de la production durable (analyse des différentes parties de la plante, valorisation des sous-produits, ...), étude de l'impact de la présence de gentiane sauvage dans les pâtures, sur la typicité des produits laitiers / fromagers, et enfin communication pour informer / fédérer et impliquer d'avantage d'acteurs socio-économiques. Il est noté qu'il serait intéressant de poursuivre le travail d'authentification en fonction du terroir.

• **Échanges et retours sur la saison de production 2022 :**

Difficultés maintenant récurrentes à trouver des sites à exploiter ; sécheresse + canicule : accès limité aux parcelles, conditions de travail difficiles ; main-d'œuvre : beaucoup de saisonniers étrangers dont les conditions d'introduction dans le pays ne sont pas toujours claires (enquête de gendarmerie avril 2022) ; escalade des prix d'achat de la gentiane sur pied : la porte ouverte aux dérivés.

Après ce tableau général, Stéphanie FLAHAUT invite l'assemblée à prendre la parole. Les thématiques qui ressortent sont les suivantes :

- le manque d'information des propriétaires / gestionnaires fonciers / éleveurs (prix ? Connaissance de la gentiane ? ...)
- le besoin de travailler avec le monde agricole (à nouveau un questionnement sur l'inscription de préconisations liées à la gentiane dans les MAEC : voir avec les syndicats)
- la pression sur la ressource qui reste soutenue (de nouveaux arracheurs identifiés cette année, plus de sollicitations des propriétaires que d'habitude)
- les problèmes liés à la sécheresse (accès aux parcelles limité)
- la hausse des prix à tous les niveaux et le fait que l'on atteint un niveau que certains clients ne suivent plus
- le besoin de travailler sur les aspects sociaux de la filière (main-d'œuvre et rémunération du travail)

• **Financements :**

**Financement public :** l'ensemble des travaux est réalisé dans le cadre de la « Mission pour la gestion durable de la ressource gentiane dans le Massif central » (cf. chap. 3 – p 2 « Fonctionnement »).

La convention actuelle prend fin au 31/12/2022. Stéphanie FLAHAUT précise que le dossier de demande de subventions 2023-2025 (3 ans) sera déposé mi-octobre. Une vidéo de présentation de la « Mission Gentiane » devra être jointe au dossier. Les grands axes de travail restent inchangés : 1/ Suivi de l'évolution des sites de gentiane en milieu sauvage et en culture, 2/ Structuration de la filière autour de la gestion durable de la ressource et de la valorisation du produit gentiane, 3/ Formation et communication.

**Autofinancement :** VetAgro Sup, dont le dossier « Mission Gentiane » est distinct de celui du CPPARM, trouve l'autofinancement du projet par le biais des travaux de l'unité de recherche à laquelle appartient Christian COELHO. Le CPPARM bénéficie de son côté d'un appui de la filière, soit grâce à des contributions directes, soit via l'association Gentiana Lutea. On notera entre autres : un contrat d'Aide au Partage des Avantages en projet avec la société Greentech ; une candidature à l'appel à projet de la fondation Crédit Agricole, déposée en juillet 2022 ; ainsi qu'une contribution de Pernod-Ricard France, qui vient soutenir le travail de la « Mission Gentiane », par le biais du financement du temps de travail de Lucie SCHURR et de Ines CHAUD-ULLRICH (2022-2023).

4. Rapport financier de l'exercice 2021 et prévisionnel :

Le **résultat net comptable** s'élève à + 5 315 € avec 8 981,84 € de recettes (cotisations + dons à l'association + droits d'usage de la marque +...), et 3 666,84 € de charges (assurance + banque + frais de réception + participation « Mission Gentiane »). Au 31/12/2021 le **bilan s'équilibre à 14 537,45 €**.

L'assemblée approuve à l'unanimité l'inscription du résultat 2021 sur la ligne « report à nouveau » du bilan 2022.

**Au prévisionnel 2022 :** dans un mouvement de vases communicants, les contributions directement versées au CPPARM depuis le début d'année permettent de faire baisser le besoin d'autofinancement de la « Mission Gentiane » qui ne s'élève plus aujourd'hui qu'à 4 600 €. Grâce aux dons reçus et au fonctionnement de la marque, l'association est en mesure d'honorer cette somme. Attention cependant, la situation reste fragile car il a été décidé qu'à terme, la comptabilité de la marque sera gérée de façon indépendante.

5. Vote :

Rapport d'activité et rapport financier sont approuvés à l'unanimité. Quitus est donné aux administrateurs à l'unanimité.

6. Renouvellement des mandats :

Il est rappelé que les administrateurs sont des personnes physiques, élues de façon nominative.

Les administrateurs sortants sont : Ines CHAUD-ULLRICH, collège 2 ; Drissi MARBOUH (Cantal Gentiane), collège 2 ; Denis CHAUD (SICARAPPAM), collège 3 ; Jean-Jacques VERMEERSCH (distillerie Louis Couderc), collège 4 ; Dominique ROUSSELET (dist. Marcel Michel & dist. Émile Pernot), collège 4 ; Olivier FICHOT (Archibald Distillations), collège 4 ; Gilles FIGUEREDO (laboratoire Lexva Analytic), collège 5. Tous se représentent.

Luc Jalenques (gentianaire), collège 2 et Walter Magne (gentianaire), collège 2, sont également candidats. Tous les candidats sont élus à l'unanimité. Gilles FIGUEREDO et Dominique ROUSSELET occupent des sièges d'administrateurs stagiaires (ils sont élus pour 1 an et ont un rôle consultatif).

Il est par ailleurs acté que Dominique LAMBERT termine le mandat de Frédéric ECHAVIDRE au titre de la mairie de Picherand ; que au vu de l'évolution de son activité, Drissi MARBOUH passe dans le Collège 3 ; que Olivier COYNE termine son mandat d'administrateur au titre de Herb'Expert SARL ; que Dominique ROUSSELET demeure dans le collège 4 mais en nom propre.

18/10/2022

**Composition du nouveau Conseil d'administration (personnes élues ce jour en caractères gras) :**

Collège 1 : Propriétaires, exploitants, gestionnaires fonciers	Collège 2 : Arracheurs et cultivateurs de gentiane	Collège 3 : Exploitants en gentiane, collecteurs et négociants	Collège 4 : Transformateurs	Collège 5 : Membres associés
<b>ADMINISTRATEURS TITULAIRES</b>				
Mairie d'Anzat le Luguët, Emmanuel CORREIA	<b>Ines CHAUD-ULLRICH</b>	<b>SICARAPPAM, Denis CHAUD</b>	<b>Distillerie Louis Couderc, Jean-Jacques VERMEERSCH</b>	CEEG, Charles JOLLES
Mairie de Picherande, Dominique LAMBERT	Benoît VALET	SARL Herb'Expert, Olivier COYNE	<b>Archibald Distillations, Olivier FICHOT</b>	Camille BUISSIERE
Johan BOUGES	<b>Luc JALENQUES</b>	SAS Oriane, David REBEAUX	Société Pernod-Ricard, Patrick DESCHAMPS	André-Paul CARNAT
	<b>Walter MAGNE</b>	<b>Cantal Gentiane Drissi MARBOUH</b>	Société Avèze, Eric PINONCELY	Christian PERRIER
<b>ADMINISTRATEURS STAGIAIRES</b>				
			<b>Dominique ROUSSELET</b>	<b>Lexva Analytique, Gilles FIGUEREDO</b>

La nouvelle équipe se compose de **19 administrateurs titulaires** sur les 20 sièges prévus dans les statuts, et de **2 administrateurs stagiaires**. quelques sièges restent vacants dans les trois premiers collèges.

----- Clôture de l'AG à 13h45

À l'occasion d'une brève réunion, le CA renouvelle à l'unanimité le bureau de l'association : **Denis CHAUD** Président – **Jean-Jacques VERMEERSCH** Vice-Président - **Ines CHAUD-ULLRICH** Secrétaire – **Johan BOUGES** Secrétaire Adjoint – **Patrick DESCHAMPS** Trésorier.

A l'issue de la réunion, les participants se retrouvent autour d'un apéritif participatif qui met à l'honneur les spécialités d'Archibald Distillations, premiers produits à afficher la marque « Gentiane durable ». Olivier et Estelle proposent ensuite un repas fait maison et issu de produits du terroir. Ce moment qui ravit tout le monde est partagé en toute convivialité dans les locaux de SVE, dont la visite est organisée dans l'après-midi.

Un grand merci à Olivier, Estelle, Gladys, Mélanie, Louise et Maxime pour leur accueil chaleureux.

A ....., le .....

Signature du président de séance :  
Denis CHAUD

Signature de la secrétaire de séance :  
Ines CHAUD-ULLRICH

PJ : livret de réunion AG 2022 (rapport moral du président + projet de PV AG 17/09/2021 + rapport d'activité 2021)

## RAPPORT D'ACTIVITÉ SUR L'ANNÉE 2022

### I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION :

#### **A/ Gentiana Lutea au service de la filière :**

Gentiane Lutea est une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, constituée de différents collèges (1 - propriétaires/gestionnaires fonciers ; 2 - gentianaires / cultivateurs de gentiane ; 3 - exploitants en gentiane / collecteurs / négociants / grossistes ; 4 - transformateurs / utilisateurs / metteurs en marché ; 5 - membres associés) qui représentent l'ensemble de la filière. Elle n'est pas reconnue d'intérêt général (car agissant pour un cercle restreint de personnes : la filière) et n'est pas assujettie à TVA (car à but non lucratif et par ailleurs soumise à la franchise de base : chiffre d'affaires annuel inférieur à 36 800 €). L'association bénéficie depuis le 02/11/2022 d'un numéro de SIRET : 920 850 377 00010.

L'association est régulièrement sollicitée pour des demandes d'informations sur la plante, le marché, la démarche «Gentiane durable» de la filière, les réglementations ou la culture de gentiane, mais aussi pour des contacts, des partenariats ou des interviews. Visible et identifiable, elle constitue aujourd'hui la partie organisée de la filière.

Les documents réalisés dans le cadre de la « Mission Gentiane » permettent de répondre à une grande partie des demandes et sont utilisés tout au long de l'année. L'objectif est de diffuser l'information au plus grand nombre (propriétaires / gestionnaires fonciers ; producteurs ; négociants ; utilisateurs ; grand public) dans le but de faire connaître cette petite filière, d'améliorer les pratiques et de partager les outils de gestion de la ressource afin que chacun se les approprie.

#### **B/ Adhérents :**

Comme en 2021, l'association compte en 2022 47 adhérents. La liste des adhérents est consultable dans les registres de l'association. Concernant les professionnels de l'association, ils sont répertoriés dans l'annuaire en ligne sur <https://www.cpparm.org/la-gentiane/>.

#### **C/ Engagement moral :**

Conformément à l'article 5 du règlement intérieur, il est rappelé que le fait d'adhérer à l'association implique un engagement moral à respecter les préconisations du guide de bonnes pratiques de production de racine de gentiane (guide version 2019 disponible sur <https://www.cpparm.org/la-gentiane/> ou sur simple demande auprès de l'association). Depuis 2020 les professionnels et les propriétaires / gestionnaires fonciers qui souhaitent s'engager d'avantage ont la possibilité de demander le droit d'usage de la marque collective de l'association : « Gentiane - Filière développement durable » (enregistrée à l'INPI en juillet 2021).

#### **D/ Animation et force de travail :**

Depuis sa création, l'association « Gentiana Lutea » vit en étroite collaboration avec la « Mission pour la gestion durable de la ressource Gentiane dans le Massif central », projet dont le CPPARM\* est maître d'œuvre depuis 2010. Elle apporte une grande part d'autofinancement du projet soutenu en 2022 par l'ANCT\* et subventionné par l'État et la Région AURA (voir p 12).

Bien que le siège social soit situé à Aydat – 63970 dans le Massif central (à la maison du Parc Naturel des Volcans d'Auvergne), il est rappelé que pour des raisons pratiques, le siège administratif est établi à Manosque dans les locaux du CPPARM.

Stéphanie FLAHAUT, chargée de mission Gentiane au CPPARM, anime la structure. Basée dans le Massif central, elle est joignable les lundis, mardis et mercredis au 0605281200 ou par mail : [stephanie.flahaut@cpparm.org](mailto:stephanie.flahaut@cpparm.org).

La vie de l'association n'est enfin possible que grâce à l'implication bénévole de ses membres, élus au CA et/ou impliqués dans les différents projets, ainsi qu'au réseau de partenaires que nous avons su construire.

Les travaux de l'association réalisés au sein de « groupes projets », suivent les grands axes de la « Mission pour la gestion durable de la ressource Gentiane dans le Massif central », ils se construisent et évoluent en fonction de l'état de la ressource et des besoins de la filière.

## **E/ Organes dirigeants de l'association :**

### **1. Conseil d'Administration :**

Les administrateurs sont des personnes physiques, élues de façon nominative. Chacun des 5 collèges dispose de 4 sièges d'administrateurs titulaires élus pour 3 ans, ainsi que d'un siège d'administrateur stagiaire élu pour un an.

Tous les administrateurs sortants lors de l'AG du 19/09/2022 sont réélus, ils sont rejoints par deux nouveaux administrateurs dans le collège des arracheurs : Walter MAGNE et Luc JALENQUES.

Le CA du 11/01/2023 valide la candidature de Antoine ROUX comme administrateur stagiaire dans le collège des arracheurs. Le Conseil compte ainsi 19 administrateurs titulaires sur les 20 sièges prévus dans les statuts, et trois administrateurs stagiaires (composition du CA à retrouver p 10). Un siège d'administrateur titulaire reste vacant dans le collège des exploitants agricoles / propriétaires / gestionnaires fonciers. Le 23/05/2023, le CA accueille Françoise KALFON qui assure la fin du mandat de Patrick DESCHAMPS parti en retraite.

### **2. Bureau :**

Le Bureau est renouvelé à l'identique le 19/09/2022. Il se compose de Denis CHAUD Président, Jean-Jacques VERMEERSCH Vice-Président, Patrick DESCHAMPS Trésorier, Ines CHAUD-ULLRICH Secrétaire, Johan BOUGES Secrétaire adjoint. Le 23/05/2023, Patrick DESCHAMPS quitte sa fonction de trésorier, il est remplacé par Camille BUISSIÈRE.

### **3. La commission de contrôle de la marque Gentiane durable :**

Créée en 2020, cette commission est composée de 3 à 5 membres, administrateurs ou simples adhérents, dans l'idéal un membre de chaque collège. Ses membres sont élus par le CA pour une durée de 2 ans et leur rôle est d'étudier les rapports d'audits, de valider les droits d'usage de la marque, d'approuver les dernières modifications des documents adoptés en CA, de travailler sur l'évolution du règlement d'usage avec le groupe projet « Marque », et de veiller au maintien d'un dialogue constructif avec les bénéficiaires de la marque. La commission fonctionne aujourd'hui grâce à une implication bénévole de ses membres. Le CA du 01/12/2021 a élu Ines CHAUD-ULLRICH, David REBEAUX, Christian PERRIER et Gilles FIGUEREDO qui constituent la commission de contrôle 2022-2023. Stéphanie FLAHAUT, auditrice et responsable de la gestion de la marque, fait partie de la commission de contrôle mais à titre consultatif.

## **F/ Mission Gentiane et financements :**

### **1. Conventions 2021- 2022 :**

La « Mission Gentiane » portée par le CPPARM\* est soutenue depuis son origine par l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires du Massif central (ANCT\*), sur la convention 2021-2022 elle est également soutenue par la Région AURA.

Ces conventions FNADT n°600 et 601, et AURA n°210030380152081 ont pris fin au 31/12/2022. Voici le détail des ressources et dépenses sur les deux années concernées :

<b>CPPARM</b>	<b>12 mois - 2021</b>	<b>12 mois - 2022</b>	<b>TOTAL</b>
<b>CPPARM (réalisé)</b>			
<b>Dépenses :</b>	35 940 €	34 500 €	<b>70 440 €</b>
<b>Ressources :</b>			
<u>Total fin. public:</u>	<b>28 710 €</b>	<b>27 234 €</b>	<b>55 944 €</b>
FNADT (État)	27 210 €	25 734 €	52 944 €
Région AURA	1 500 €	1 500 €	3 000 €
<u>Financement privé</u> (filière et association) :	<b>7 230 €</b>	<b>7 266 €</b>	<b>14 496 €</b>

VetAgro Sup (prévisionnel)			
<b>Ressources :</b>			<b>20 000 €</b>
<u>Financement public</u> : FNADT			16 000 €
<u>Autofinancement</u> (VetAgro Sup)			4 000 €

VetAgro Sup, partenaire de la Mission Gentiane, fonctionne sur une convention qui lui est propre. La part d'autofinancement de sa partie recherche et analyses provient donc des travaux de l'unité de recherche de Christian COELHO.

## 2. Contributions financières des professionnels et particuliers :

Comme chaque année, c'est la **filière Gentiane qui honore la part d'autofinancement de la « Mission Gentiane »**, soit via des contributions directement versées au CPPARM (ce qui permet aux professionnels assujettis de récupérer la TVA), soit via des dons réalisés auprès de l'association Gentiana Lutea qui reverse ensuite au CPPARM la part d'autofinancement manquante.

En 2022, une convention tripartite a été signée entre la société Greentech, le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire et l'Association Interprofessionnelle de la Gentiane jaune : cette convention prévoit que dans le cadre de l'application du protocole de Nagoya, la société Greentech contribue à hauteur de 2000 € / an pendant 3 ans, au financement des actions de la Mission Gentiane. Un premier versement a été réalisé auprès du CPPARM fin 2022.

**Origine des dons 2022 :** Pernord-Ricard France : 3300 € ; SICARAPPAM : 1000 € ; Laboratoire Lexva Analytique : 600 € ; Laboratoire Lauly : 280 € ; Olivier Coÿne : 200 € ; André-Paul CARNAT : 170 € ; Les éditions de l'Aulne : 130 € ; Bernard Bornes : 80 € ; Christian Perrier : 40 € ; Camille Buissière : 30 € ; Ines Chaud-Ullrich : 30 € ; Gilles Figueredo : 30 € ; SVE : 30 € ; Denis Chaud : 20 € ; Dominique Rousselet : 15 € ; autres : 15,25 €. Un grand merci à nos contributeurs professionnels et particuliers, sans qui nous ne pourrions bénéficier du financement public qui nous a été accordé !

## 3. Convention 2023-2025 :

Un dossier de demande de subvention a été déposé en octobre 2022 auprès de l'ANCT du Massif central, pour la période 2023-2025 (3 ans). Une réponse favorable nous est parvenue dès novembre 2022 pour un financement de nos actions à hauteur de 80 % par l'état (FNADT). Sur cette nouvelle convention, CPPARM et VetAgro Sup poursuivent leur partenariat.

Les grands axes de la mission restent inchangés :

- Suivi de l'évolution des sites de gentiane en milieu sauvage et en culture
- Structuration de la filière autour de la gestion de la ressource et de la valorisation du produit gentiane
- Formation / communication

Messieurs Nicolas BERNARD et Laurent ROBERT, nos interlocuteurs de l'ANCT, réaffirment leur soutien au projet et précisent donner un « coup de pouce » à la marque « Gentiane durable » qui devra à terme être en mesure de fonctionner de façon autonome.

## G/ Réunions Gentiana Lutea en 2022 :

### 1. Réunions du Conseil et du Bureau :

Ces réunions rythment les différents travaux et permettent de décider des grandes lignes des projets, elles en valident les avancées. Elles sont également l'occasion d'aborder les questions de communication, de faire le point sur les financements, sur les partenariats et sur l'actualité de la filière. En sa qualité de « comité de suivi », le CA est également consulté pour les orientations de la « Mission Gentiane ». Les comptes-rendus de ces réunions sont consultables dans les registres de l'association.

En 2022 le CA s'est positionné à l'occasion de deux votes en ligne : le 18/01 (concernant la période de conversion pour un demandeur de droit d'usage de la marque « Gentiane durable » ; et le 07/02 (afin de valider la nouvelle version du règlement intérieur travaillée en CA le 01/12/2021). Il n'y a eu qu'une réunion physique

du CA, le 23/05/2022 à la journée, à VetAgro Sup (63370). Cette réunion a été l'occasion pour Cindy BIBANG et Christian COELHO de présenter le travail réalisé à VetAgro Sup sur l'utilisation de racine de gentiane dans une recette de fromage de chèvre.

Le Bureau, régulièrement consulté tout au long de l'année, ne s'est pas réuni de façon formelle en 2022.

## 2. Assemblée générale, un rendez-vous pour la filière :

Archibald Distillations et la Société des Vins et des Eaux-de-Vie ont accueilli l'interprofession de la Gentiane jaune les 18 et 19/09/2022. Le rendez-vous a commencé à Bordeaux avec l'équipe d'Archibald Distillations, pour une visite du site de Darwin - écosystème, pépinière d'entreprises écoresponsables qui héberge les bureaux et la boutique d'Archibald. Nous nous sommes ensuite rendus à Saint-Palais-de-Négrignac – 17210, dans les locaux de SVE\*, pour la tenue des assemblées générales extraordinaire et ordinaire, l'occasion aussi de visiter ce site de production en grande partie consacré à la distillation du cognac.

Ce rendez-vous annuel a permis de réunir le comité de suivi de la Mission Gentiane et de revenir sur les travaux réalisés avec l'ensemble de la filière. Le travail effectué ainsi que les orientations pour l'année à venir ont été validés. Les principales thématiques qui ont été abordées sont : le suivi de gentiane sur les estives, les essais de sur-semis de gentiane dans la prairie, la marque « Gentiane – Filière développement durable », la caractérisation de la gentiane en fonction des terroirs et des modes de production / transformation, et l'observatoire de la filière (voir projet de procès verbal de l'AG 2022 pp 5 à 10).

## 3. Autres réunions :

- **Commissions de contrôle** (en visio) : le 09/05 et le 22/06. Personnes présentes : David REBEAUX, Gilles FIGUEREDO, Christian PERRIER, Ines CHAUD-ULLRICH, Stéphanie FLAHAUT
- **Sept visio avec le groupe d'étudiants de VetAgro Sup** qui a travaillé sur le protocole de sur-semis de gentiane : du 13/01 au 04/03. Et participation à la restitution de leur travail le 09/03 à VetAgro Sup (63370). Personnes de l'association impliquées : Virginie BARTHOLIN, Ines CHAUD-ULLRICH, Christian PERRIER, Stéphanie FLAHAUT
- **Réunion du groupe « culture »** : le 14/06 au Monestier (63890), avec visite des cultures de Hervé ROCHE. Personnes présentes : Hervé NEUVILLE, Hervé ROCHE, Ines CHAUD-ULLRICH, Benoît VALET, Christian PERRIER, Denis CHAUD, Stéphanie FLAHAUT
- **Réunion du groupe « arracheurs »** : travail sur les coûts de production d'une racine de gentiane durable, le 23/11 à Aurillac (15000). Personnes présentes : Drissi MARBOUH, Antoine ROUX, Antoine LE BALLEUR, Loïc GENTET, Walter MAGNE, Luc JALENQUES, Denis CHAUD, Stéphanie FLAHAUT

La composition des groupes projets est ouverte à toute personne motivée (administrateur ou simple adhérent) et peut évoluer en fonction des différents chantiers qui se mettent en place.

## II. MARQUE «GENTIANE – FILIÈRE DÉVELOPPEMENT DURABLE»:

### A/ Fonctionnement de la marque :

La démarche prend la forme d'une marque collective figurative dont l'association Gentiana Lutea est propriétaire. Celle-ci est constituée d'un logo, accompagné d'un règlement d'usage et d'un plan de contrôle. Les audits sont aujourd'hui assurés par l'interprofession qui a créé une commission spécifique.

Le dispositif prend appui sur un ensemble d'outils opérationnels, progressivement mis en place depuis 2014 dans le cadre de la « Mission gentiane » : le guide de bonnes pratiques de production, le classeur économique, la convention-type d'exploitation de racine de gentiane, les formulaires de fiche-de-chantier et fiche-de-parcelle, l'annexe réglementaire et le dossier « statuts des arracheurs ». Ces documents convergent tous en une démarche « Qualité-filière » dont l'objectif est



d'améliorer les pratiques environnementales et sociales, de gagner en traçabilité, de produire les données nécessaires à la gestion de la ressource et de valoriser la racine de gentiane produite.

Ainsi, le cahier des charges de cette démarche s'appuie principalement sur le respect des bonnes pratiques de production et sur l'alimentation d'un observatoire fiable qui garantit la confidentialité des données individuelles. Les professionnels labellisés constituent donc un réseau d'acteurs identifiés et responsables.

Tout opérateur de la filière peut faire une demande de droit d'usage de la marque dès lors qu'il adhère à l'association.

## **B/ Première année d'utilisation du logo :**

L'enregistrement de la marque collective « Gentiane – Filière développement durable » par l'INPI\*, est publiée le 19/11/2021 au Bulletin Officiel de la Propriété Industrielle. Bien qu'un certain nombre d'opérateurs se soient engagés à respecter le cahier des charges de la marque dès 2020, l'utilisation du logo ne leur a été autorisée qu'à partir de la saison 2022.

## **C/ Droit d'usage de la marque en 2022 :**

Les « kits de la marque 2022 » qui rassemblent l'ensemble des outils nécessaires au fonctionnement de la démarche ont été envoyés aux bénéficiaires début mars. La composition de ces kits est adaptée au collège auquel appartient le demandeur de droit d'usage. En 2022 les audits se sont étalés de mars à juin afin que les dossiers puissent passer en commission de contrôle avant le 30/06, ce qui permet une continuité du droit d'usage (du 01//07/N au 30/06/N+1).

Les demandeurs audités sont : Herb'Expert (le 21/03) ; Cantal Gentiane (le 28/03) ; Distillerie Louis Couderc (le 28/03) ; Greentech (le 30/03) ; Archibald Distillations (le 08/04) ; SVE (le 08/04) ; Johan Bouges (le 13/04) ; Commune d'Anzat-le-Luguet (le 19/04) ; Pernod-Ricard-France (le 25/04) ; COPTASA (le 02/05) ; Commune de Picherande (le 02/05) ; Orianagri (le 19/05) ; Oriane (le 19/05) ; Antoine Roux (le 15/06) ; Loïc Gentet (le 15/06) ; Distillerie Marius Bonal (le 20/06) ; SICARAPPAM (le 21/06).

La commission de contrôle s'est réunie à deux reprises : les 09/05 et 22/06. Elle a validé les dossiers des 17 demandeurs audités, parmi lesquels on compte deux nouvelles demandes de droit d'usage : Antoine Roux (arracheur) et Loïc Gentet (arracheur). Par ailleurs, deux entreprises (BA Agri et PAM 84), en période de conversion sur 2021 et qui n'ont pas corrigés les manquements soulignés, se sont vues retirer le droit d'usage de la marque et ont été exclues.

Classeur économique : après une saison 2021 très pluvieuse, le CA valide un taux de conversion moyen de racine fraîche en racine sèche égale à cinq. Dans les faits, ce taux de conversion devra être revu à la baisse (entre 3 et 4) après la campagne de production 2022, caniculaire et très sèche.

## **D/ Ajustements et précisions :**

### **- Metteurs en marché :**

Le collège 4 de l'association Gentiana Lutea est consacré aux transformateurs et metteurs en marché. Les adhérents ont souhaité clarifier la définition de metteur en marché : un metteur en marché est une entreprise du premier maillon de la filière à mettre un produit sur le marché, que ce soit auprès de grossistes, de détaillants ou du grand-public. Elle est propriétaire de sa recette et/ou du nom du produit commercialisé.

### **- Labellisation de l'entreprise ou du produit ?**

Pour les trois premiers maillons de la filière (collèges 1, 2 et 3), constitués d'opérateurs qui gèrent la ressource, exploitent la racine de gentiane ou en font le commerce, c'est la structure / personne qui est labellisée pour ses bonnes pratiques. A partir du moment où la racine est transformée et qu'elle entre dans la composition d'un produit (collège 4), c'est le produit qui est labellisé comme étant issu de la filière Gentiane durable. Il est noté que pour qu'un produit puisse bénéficier de la marque Gentiane durable, il est indispensable que tous les maillons en amont de la chaîne de gestion / production adhèrent à la démarche. Afin de faire vivre la marque, les bénéficiaires appartenant au collège 4 sont tenus d'apposer le logo sur leur(s) produit(s), c'est une obligation de l'INPI\*.

### **- Accompagnement des bénéficiaires / demandeurs :**

La commission de contrôle souhaite privilégier un accompagnement des opérateurs vers de meilleurs pratiques. Des outils sur mesure sont ainsi proposés aux bénéficiaires du droit d'usage de la marque : accompagnement aux démarches avec l'administration, communication interne à la structure (coopérative / coopérateurs, ou entreprise / prestataires), ... Ainsi, les audits sont également prétexte à discussion et à échanges sur les pratiques d'exploitation de la ressource. C'est un temps où l'expérience de chacun est aussi valorisée.

## **E/ Un outil qui évolue encore :**

### **1. Audits de terrain :**

Afin de répondre à une forte attente de la filière, l'interprofession met en place des audits de terrains qui assureront une présence de l'association sur les estives et viendront compléter les audits administratifs déjà réalisés dans le cadre du droit d'usage de la marque Gentiane durable. L'objectif est de veiller au respect des bonnes pratiques ; de rester à l'écoute des arracheurs et des propriétaires et de poursuivre le travail de transparence sur le chantier.

Une première liste de points de contrôle est construite avec l'aide et l'expérience des professionnels au printemps 2022. Ces points sont ensuite testés et complétés à l'occasion d'audits blancs organisés sur les chantiers de trois opérateurs labellisés : Cantal Gentiane et la SICARAPPAM le 20/07, et Oriangri le 11/10.



*Racines de gentiane fraîchement arrachées, 2022*

### **Deux principaux axes de travail ressortent de ces audits blancs :**

- **Légitimer la présence des arracheurs sur leur chantier :** l'arracheur doit être en mesure de montrer au contrôleur (quel qu'il soit) qu'il est en règle vis-à-vis de l'inspection du travail, de l'immigration, de son statut, qu'il a l'autorisation du propriétaire du terrain, qu'il est un professionnel engagé à respecter un mode de production durable. Ceci passe par des documents à emporter sur le chantier, par le relationnel mis en place avec le propriétaire, et par le suivi du chantier, ...

- **Le respect des bonnes pratiques de production :** à ce stade le travail s'est focalisé sur l'identification des préconisations du guide de bonnes pratiques objectivement contrôlables sur le terrain. Le taux de prélèvement n'est par exemple pas contrôlable, par contre le nombre de pieds conservés, lui, est contrôlable. Une synthèse sera présentée à la commission de contrôle pour validation avant le début de la saison 2023.

### **2. Transparence et affichage**

Les professionnels s'interrogent par ailleurs sur les moyens de communication qui pourraient aider à clarifier la situation sur les chantiers d'exploitation de gentiane. Un affichage qui rappellerait celui sur des exploitations forestières est évoqué. La fabrication de sacs identifiés avec le logo de la marque fait également partie des propositions. Ce dernier point soulève néanmoins plusieurs problèmes et notamment le coût de la mise en œuvre et une possible réutilisation des sacs par des opérateurs non labellisés. A ce stade des travaux ce point reste en suspens.

### **3. Réflexion sur une application à disposition des propriétaires / gestionnaires fonciers, pour aider à la gestion de la ressource**

L'intérêt serait d'identifier directement sur une carte les parcelles où la gentiane est exploitée et de noter les années et les quantités extraites. Ceci permettrait la construction d'une base de données gérée par l'interprofession, pour faciliter la gestion de la ressource à l'échelle d'un territoire. Aidés de cette application, les propriétaires / gestionnaires fonciers n'auraient plus d'obligation à renseigner des « fiches de parcelles » (format papier) tel qu'ils le font aujourd'hui dans le cadre de la démarche « Gentiane durable ». Cette réflexion est initiée avec Pernod Ricard qui identifie plusieurs entreprises pour la réalisation de l'outil et fait établir des devis. Le budget à prévoir est conséquent... Une piste de travail existe cependant avec VetAgro Sup qui a développé une application similaire autour de la problématique des campagnols terrestres : « surveillance

campagnol ». Au delà des contraintes techniques (qui semblent surmontables), ce projet réactualise la crainte d'une utilisation détournée des informations que l'application permettrait d'obtenir.

#### 4. Réflexion sur la faisabilité d'audits transmissibles et / ou externalisés

les audits de contrôle de la marque « Gentiane durable » sont aujourd'hui réalisés par Stéphanie Flahaut, salariée du CPPARM\*, en charge de l'animation de l'association Gentiana Lutea et de la gestion de la marque. Pour ce travail qui demande une parfaite connaissance de la filière, le système d'audits internes est tout à fait justifié. Afin de veiller au caractère « transmissible » de l'outil, et d'être en mesure de faire face à une possible augmentation de l'activité, l'association étudie cependant la possibilité de confier cette tâche ou partie à un tiers. Plusieurs pistes sont évoquées : organisme certificateur, CPPARM\*, Chambre d'Agriculture, ... La piste d'audits réalisés par d'autres membres de l'association Gentiana Lutea serait la moins onéreuse, mais à ce stade des travaux elle est écartée car le sujet reste très sensible.

#### 5. Objectif d'un fonctionnement autonome

Dans l'optique d'une autonomie financière de la marque « Gentiane durable » et de son fonctionnement, l'association Gentiana Lutea et le CPPARM ont décidé de mettre en place une comptabilité analytique qui permette d'isoler les comptes liés au fonctionnement de la marque. Un premier travail a été réalisé sur la base des comptes 2022.

### III. ACTIONS / PROJETS (Gentiana Lutea / CPPARM / VetAgro Sup)

#### A/ Suivi de gentiane sur les estives :

La « Mission gentiane » nous a permis de mettre en place un protocole d'observation de la gentiane dans son milieu naturel. Sur les huit stations installées en 2011 et 2012, 4 sont encore suivies aujourd'hui totalisant ainsi 21 placettes d'observation de 5m x 5m. Ces stations sont situées sur les monts du Cantal, au col d'Aulac (15380), sur le plateau de l'Aubrac, à la Pujade (12210), dans le massif du Sancy, au lac Chauvet (63850), et dans le Forez, sur le plateau de Pégrol (63600). Il s'agit d'estives en pâturage bovin où la gentiane a été exploitée l'année de mise en place de l'observation. Sur chaque site nous pouvons comparer arrachage et non-arrachage.

#### 1. Relevés des placettes d'observation en 2022 :

Deux types de notations sont toujours réalisés : à l'échelle de la placette (nombre de plants, de rosettes et de hampes florales, taux de recouvrement) et à l'échelle de plants marqués suivis individuellement. L'objectif est toujours d'étudier l'impact de l'arrachage et du pâturage sur le renouvellement de la ressource et sur la dynamique des populations.

Les relevés 2022 ont été effectués sur les quatre sites, entre le 04 et le 11 juillet. Cette année la végétation est très en avance et les capsules de graines de gentiane sont déjà formées. Contrairement au printemps très pluvieux de 2021, le sol est sec même en profondeur. Une fois de plus, aucune nouvelle plantule n'est observée.



*Relevé des placettes d'observation, col d'Aulac, juillet 2022*

Le protocole d'observation doit évoluer en 2023. L'idée de l'observation d'un chantier sur une parcelle prise comme cas d'école, avec des photos aériennes avant arrachage est évoquée.

#### 2. Analyse statistique des données :

Les relevés 2022 ont été effectués en compagnie de Lucie Schurr, docteur en écologie à qui le CPPARM a confié l'analyse statistique de l'évolution des populations de gentiane observées. Après finalisation de la saisie de dix années d'observations, l'ensemble des données lui sont remises (en juillet 2022). Dans le but de relier ces observations à l'évolution climatique, il est prévu qu'elle étudie également les données de prospection

climatique obtenues dans le cadre du projet AP3C (Adaptation des Pratiques Culturelles au Changement Climatique), projet qui propose des perspectives climatiques accompagnées d'un outil cartographique permettant de zoomer sur des zones précises du Massif central. Ce pan de l'étude bénéficie du soutien de l'entreprise Pernod-Ricard qui finance le travail de la chercheuse.

L'objectif est de disposer d'éléments scientifiques afin de consolider les premiers résultats obtenus grâce à l'étude descriptive présentée en 2021. Ceci doit permettre, le cas échéant, d'actualiser le guide de bonnes pratiques d'exploitation de racine de gentiane et de réajuster le protocole d'observation pour les années à venir. Nous espérons enfin que ce travail puisse aboutir à une publication scientifique qui protégerait les données.

## **B/ Essais de semis et de culture de gentiane :**

La culture de gentiane s'inscrit pleinement parmi les mesures de gestion de la ressource : diversifier les sources d'approvisionnement et ainsi faire baisser la pression sur la ressource naturelle. Ce travail a d'autant plus d'importance que l'on commence à percevoir un effet négatif de l'évolution climatique sur le renouvellement des populations sauvages. Une synthèse sur les essais et observations réalisés depuis 16 ans est en cours de travail. Ce document prévu pour 2023 doit valoriser les données existantes à travers une fiche technique à l'intention de nouveaux cultivateurs et permettre d'identifier de nouvelles pistes pour la culture de gentiane.

### **1. Réunion du groupe « Culture » le 14/06/2022 au Monestier - 63890 :**

La réunion est organisée chez Hervé Roche, producteur de PPAM adhérent de la SICARAPPAM qui a installé une culture de gentiane en 2009 et 2010 avec une densité de plantation de 10 000 plants / ha. Malgré des débuts compliqués il s'agit d'une belle culture, les pieds aujourd'hui âgés d'une douzaine d'années se touchent sur le rang.

Au vu des difficultés rencontrées, il est noté qu'ici, dans les monts du Livradois à 900 mètres d'altitude, un système d'arrosage est à prévoir en première année.

La culture a été désherbée manuellement les deux premières années. Elle n'a ensuite bénéficié que du pâturage des vaches (quelques jours à l'automne), suivi d'un broyage de la parcelle. Cet entretien intervient après la production des graines, ce qui a favorisé l'implantation de très nombreuses plantules issues de semis naturels. Cette pratique que nous avons qualifié « d'entretien extensif » attire toute notre attention car en plus de limiter le temps de travail lié au désherbage, elle permet d'obtenir une pépinière de plants à prélever pour d'autres cultures.



*Visite des cultures de gentiane, le Monestier, juin 2022*

La récolte est prévue en 2023, mais dans ce sol plus caillouteux et moins tourbeux que sur les estives, se pose déjà la question du rendement et des outils à privilégier : fourche du diable ? Mini-pelle ? Tracteur ? ...

La journée se poursuit avec un temps de travail qui permet d'échanger sur les essais réalisés par chacun des membres du groupe et sur la suite à envisager. C'est aussi l'occasion de revenir sur l'essai de sur-semis en cours et d'alimenter la réflexion qui permettra de consolider le protocole pour 2022-2023. Christian PERRIER interprète les résultats d'analyses de sols. Finalement un point est fait sur les travaux des étudiants de VetAgro en « projet ingénieur » (voir ci-après : réflexion sur le protocole 2022-2023).

### **2. Essais de sur-semis de gentiane sur prairie :**

Les travaux des années précédentes ont poussé à approfondir la piste du « semis-griffé » en l'adaptant davantage aux pratiques des éleveurs afin qu'ils puissent se l'approprier et la mettre en œuvre. Ayant décidé que la phase de « griffage » de la prairie n'était pas systématique, car souvent trop invasive ou difficile à réaliser dans de bonnes conditions, nous désignons dorénavant cette pratique : le « sur-semis ».

L'objectif du sur-semis consiste à semer des graines de gentiane dans des prairies pâturées. Il s'agit de donner un coup de pouce à la réimplantation de gentiane, directement dans son milieu naturel, par exemple après un arrachage ou sur une prairie abîmée par les campagnols terrestres.

La gentiane se reproduit de plusieurs façons : elle se multiplie naturellement de façon végétative, par bouturage du rhizome, un processus peu visible qui prend de nombreuses années. Elle se reproduit également de façon sexuée. Ce second mode de reproduction plus visible, auquel nous nous intéressons, est très sensible aux conditions de milieu. Nous noterons entre autre que lorsque la plante parvient à fabriquer des graines qui arrivent à maturité, celles-ci doivent d'abord se frayer un passage à travers le couvert végétal et parvenir à entrer en contact avec le sol. Elles ont ensuite besoin de froid et d'humidité pour lever leur dormance. Lorsqu'une plantule apparaît, celle-ci bénéficie de la protection des autres plantes qui lui procurent humidité et fraîcheur, mais à cause de sa croissance lente, elle reste sensible à la concurrence d'une végétation trop haute ou trop dense.

Les observations de la ressource ont montré qu'avec l'évolution climatique, ce mode de reproduction est devenu très aléatoire. Ceci recentre la réflexion autour de trois problématiques : la production de graines, la levée de dormance, et l'implantation des plantules.

**Dans ce contexte, les essais de sur-semis sont prévus en deux temps :**

### 2.1. Essai 2021-2022 :

Mise en place d'essais de sur-semis à plus grande échelle que les expérimentations menées jusqu'à présent. Il s'agit d'une phase de calage qui doit permettre de faire évoluer le protocole expérimental pour aller vers un outil fonctionnel à proposer aux propriétaires et gestionnaires fonciers. Cette première phase de semis est également un temps pour affiner les paramètres à observer et travailler sur une grille de notation, et pour réfléchir aux pratiques « d'entretien » des parcelles.

**Mise en place :**

- **3 parcelles d'environ 4000 m<sup>2</sup>** : Saint Saturnin - 15190 (chez Jean-Christian Bornes), Lacalm – 12210 (chez Johan Bouges), Gelles – 63740 (chez Pierrick Eclache)
- **Pratiques agricoles** : pâturage bovin. Les parcelles de Saint Saturnin et de Lacalm sont fortement colonisées par les campagnols terrestres (beaucoup de terre à nue). La parcelle de Gelles (non infestée) a été griffée superficiellement : utilisation d'un cultivateur (mais une herse étrille aurait été préférable).
- **Présence naturelle de gentiane** : en plus ou moins grande quantité sur toutes ces parcelles (mais absence de plantules)
- **2 séries de semis : fin décembre 2021 / début janvier 2022** : graines de l'année, n'ayant subi aucune préparation, test de germination compris entre 24 et 30 %. Densité de semis : 2,5 kg / 2000 m<sup>2</sup> ; **mi-avril 2022** : mêmes graines traitées à l'acide gibbéréllique. Densité de semis : 0,5 kg / 2000 m<sup>2</sup>
- **Sol** : prélèvements pour analyses réalisés en février avec les étudiants de VetAgro Sup. Tous ces sols sont acides, sur roche mère volcanique ou granitique.

**Observations** : seule une dizaine de plantules de 5 mm ont été observées le 15/06/2022 sur le site de Lacalm (sur la parcelle semée avec des graines non-traitées, début janvier 2022). Ces plantules n'ont pas été vues à nouveau lors des visites suivantes (juillet et décembre 2022). Aucune germination observée sur les autres sites. Ces données peuvent être mises en parallèle avec celles du suivi des sites de gentiane sauvage sur lesquels aucune nouvelle plantule n'a pu être observée non plus. La météo de l'hiver et du printemps (très chaud et sec, avec des périodes hivernales sans neige en montagne) est fortement suspectée. Il est noté que malgré la possibilité de provoquer la levée de dormance des graines de façon artificielle (par le froid humide ou l'GA3\*), si les conditions météo ne sont pas propices, la germination et l'implantation des plantules ne se produisent pas.



*Plantules de gentiane, Lacalm, juin 2022*

### 2.2. Essai 2022-2023 : consolidation du protocole pour une seconde série d'essais

**Réflexion sur le protocole :** travail réalisé en partenariat avec Pernod-Ricard et 4 étudiants de VetAgro-Sup et de l'Université Clermont-Auvergne (dernière année de Master 2 « Plant Sciences »). Suivi et échanges en visio avec les étudiants, au rythme d'une réunion par semaine entre le 13 janvier et le 9 mars. Sur la base du protocole existant, cette phase de l'étude permet approfondir les connaissances sur l'AG3\* et d'explorer davantage la bibliographie. Elle fait également ressortir le besoin de travailler plus avec les données climatiques. Cependant, les étudiants qui ont dû faire face à des imprévus, n'ont pas été en mesure de fournir les outils fonctionnels attendus.



*Prélèvements de sol avec les étudiants de VetAgro sup, Lacalm, février 2022*

**Mise en place :** (travail confié à Ines CHAUD-ULLRICH, grâce au soutien financier de Pernod-Ricard)

- **Localisation et superficie :** sur les trois mêmes sites qu'en 2021-2022. Quatre modalités de 2500 m<sup>2</sup> (50 m x 50 m) sur chaque site.
- Pour chaque modalité, installation de « **placettes indicatrices** » d'1 m<sup>2</sup> sur lesquelles sont répandues de nombreuses graines. Ces placettes ont pour but de faciliter les observations car si rien n'y germe, il est peu probable de trouver des plantules sur le reste de la parcelle.
- **Origine des graines :** lot de 15 kg de graines issues de différentes origines (8 kg des cultures de Pernod-Ricard à Bourg-Lastic + 8 kg des cultures de Hervé Roche au Monestier + 0,7 kg des cultures de Ines Chaud-Ullrich à Gelles + 0,4 kg récolte graines sauvages à Gelles)
- **Test de germination** réalisé par Hervé Neuville : les taux de germination sont respectivement de 53,5 %, 36 %, 31 % et 28,5 %. Le taux de germination pour le lot homogénéisé est de 45 %
- **Mode de semis :** à la volée
- **Modalités :** A = graines qui n'ont subi aucune préparation particulière (10kg / ha) ; B = graines traitées à l'acide gibberéllique (2kg / ha) ; C = graines ayant subi un traitement par le froid humide (2 kg / ha)
- **Deux séries de semis :** deux modalités en début d'hiver (A et B) ; deux modalités en début de printemps (B2 et C)
  - **Novembre / décembre 2022 :** **modalité A :** semis réalisés le 29/11/ 2022 à Saint Saturnin et à Lacalm (temps froid, pas de neige au sol), et le 01/12/2022 à Gelles ; **modalité B :** semis réalisé le 01/12/2022 à Gelles et le 21/12/2022 à Saint Saturnin et à Lacalm
  - **Mars / avril 2023** (prévisionnel) : **modalité C et modalité B2**

### C/ Étude des coûts de production :

Cette démarche va dans le sens de la loi Egalim (loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous). Pour la filière Gentiane, l'étude des coûts de production a deux objectifs : aller vers une rémunération juste à tous les étages de la filière et disposer d'un outil pour montrer aux acteurs de l'aval qu'une « Gentiane durable » a un coût et qu'une gentiane trop peu chère ne peut pas avoir été produite légalement. Ce travail doit donc mettre un frein aux filières parallèles qui créent aujourd'hui une concurrence déloyale. La première réunion de travail du groupe « arracheurs » du 23/11/2022 à Aurillac s'est focalisée sur les dépenses à prendre en compte, sur les barèmes liés aux frais de déplacements et à l'amortissement du matériel, sur la valeur du travail du producteur, sur les statuts et sur l'aspect saisonnier de l'activité, ... Elle a également permis aux arracheurs de prendre conscience du montant des coûts engagés et du prix de vente en deçà duquel leur activité n'était pas viable. Le travail doit se poursuivre sur 2023.

### D/ Sensibilisation des propriétaires / gestionnaires fonciers et réflexion sur les outils de gestion de la ressource

Il apparaît que ce maillon de la filière joue un rôle essentiel tant au niveau de la gestion de la ressource que des pratiques socio-économiques liées à l'exploitation de la racine : accès à la ressource, impact des pratiques sur la croissance de la plante, mémoire des chantiers, mais aussi pouvoir d'imposer plus de transparence et de

traçabilité (contrats écrits, facturation, transactions par chèques ou virements bancaires, ...). Le groupe projet « communication » entreprend dès 2021 un véritable travail de fond avec les filières liées aux prairies permanentes et avec les gestionnaires fonciers (acteurs socio-économiques, Parcs, Conservatoires, ...) :

- **Travail avec le réseau Natura 2000 des Monts et Plomb du Cantal** : participation au comité de pilotage du 19/01 ainsi qu'à la consultation territoriale du 28/06 dans le cadre de la révision du document d'objectif (2023-2028) : DOCOB. Le CPPARM y exprime le besoin d'un soutien dans la mise en place de mesures de gestion de la ressource, ainsi que la nécessité de sensibiliser les acteurs du territoire. Il illustre sa demande avec la « Charte acteurs arnica » mise en place en 2007 sur le PNR\* des Ballons des Vosges (site Natura 2000 du Markstein) et cosignée par les différents acteurs du territoire (cueilleurs, propriétaires, gestionnaires, police de l'environnement). Ce travail n'aboutit pas à la mise en place de mesures de gestion de la gentiane, mais les animateurs du réseau retiennent l'idée d'une communication sur l'existence de l'interprofession gentiane, d'une démarche de production durable et d'un guide de bonnes pratiques (décision du comité de pilotage du 08/12/2022).

- **Présentation des travaux de la filière et de la problématique de la sensibilisation des acteurs de l'amont, le 05/04 au conseil scientifique du SIDAM (le Cluster Herbe)** : la Mission Gentiane est déjà connue du Cluster Herbe qui labellise les projets soutenus par le Commissariat de Massif. Il en résulte des échanges intéressants et des pistes de contacts avec l'amont de la filière.

- **Participation à l'AG d'Auvergne Estives** (fédération des coopératives d'estives du Massif central), le 17/05 à Saint-Genès-Champanelle – 63122. Ce rendez-vous est une première prise de contact qui permet d'envisager une réunion de travail sur le thème de la sensibilisation des propriétaires / gestionnaires fonciers (finalement reportée à 2023).

- **Tenue d'un stand Gentiane avec exposition aux journées Nationales du Pastoralisme de l'AFP** (Association Française de Pastoralisme). En 2022, c'est Auvergne Estives (la fédération des coopératives d'estives du Massif central) qui accueille la manifestation du 14 au 16 septembre 2022 à Coltines – 15170. Ce rendez-vous est l'occasion de nombreux échanges, notamment avec des éleveurs venus des différents massifs français. On notera sans surprise que la relation des éleveurs à la gentiane varie beaucoup en fonction des réglementations existantes sur leurs territoires, réglementations qui ne sont pas harmonisées à l'échelle nationale. Globalement, sur les zones où celles-ci sont trop restrictives elles ne sont clairement pas respectées car incomprises et jugées trop décalées par rapport aux contraintes de terrain. Ces échanges confirment également le fait que ce maillon des propriétaires / gestionnaires fonciers connaît très peu la filière gentiane et est en attente d'informations sur la plante, son exploitation, les bonnes pratiques, la réglementation, ...

- **Participation au congrès de l'ANEM** le 20/10 à Pont-de-Salars – 12290 (Emmanuel CORREIA pour Gentiana Lutea). Pour aller plus loin dans la sensibilisation des élus de montagne, l'association souhaite réaliser un nouvel article sur la démarche « Gentiane durable » à proposer pour le prochain bulletin de l'ANEM. Un premier article sur l'interprofession avait été publié dans ce bulletin en 2018.

### **E/ Mise en place d'une réflexion sur la réglementation :**

La démarche « Gentiane durable » est une démarche volontaire qui invite entre autres les acteurs des différents maillons de la filière à une meilleure gestion de la ressource. C'est un outil intéressant qui améliore déjà les pratiques des opérateurs engagés. Cependant, au vu des quantités de racine de gentiane aujourd'hui exploitées, l'interprofession est consciente que cela ne peut suffire et qu'un appui réglementaire doit être envisagé. Une demande de rendez-vous avec la DDT\* 73, qui a récemment mis en place un Arrêté Préfectoral (DDT/SEEF n°2021-0496) réglementant le prélèvement de gentiane sur son territoire, a été réalisée en 2021. N'ayant pas été suivie d'effet, cette demande a été renouvelée au printemps 2022 avec l'appui de Laurent ROBERT (DRAAF\*), ... Sans plus de succès à ce jour. Le but recherché est de comprendre le contexte qui a poussé à réglementer, d'étudier l'intérêt que ce nouveau cadre apporte en terme de gestion de la ressource et de proposer un partenariat de travail impliquant les professionnels qui souhaitent demeurer acteurs. Il est prévu de poursuivre ce travail en 2023, et d'inviter dans la réflexion les autres DDT et DREAL\*, les CBN\* et l'OFB\*.

## **F/ Caractérisation de la gentiane en fonction des terroirs et des modes de production / transformation :**

Ce pan de l'étude est désormais pris en charge par VetAgro Sup, sous la responsabilité de Christian COELHO, enseignant-chercheur investi à nos côtés depuis 2018.

Voici ses conclusions : durant ces deux années d'étude sur la caractérisation des composés bioactifs des racines de gentiane, nous avons pu ressortir des éléments physico-chimiques qui nous ont permis de discuter l'authentification géographique des racines de gentiane (N=55). Parmi eux, il a été retrouvé que la famille des sécro-iridoïdes (gentiopicroside, acide loganique, swertiamarine, sweroside et amarogentine) contribuait à des teneurs comprises entre 6 et 12% du poids sec des racines de gentiane. Cette observation nous a permis de classer les racines en fonctions de leur teneur soit : 6-8 % (classe LBC), 8-10% (classe MBC) et 10-12% (classe HBC). Il a



*Préparation des échantillons de racine, Laboratoire Lexva Analytique*

été montré que cette classification peut être quantifiable par spectroscopie infrarouge directement applicable sur les racines au champ. Cet outil nécessiterait un développement instrumental mais pourrait aider la filière dans la gestion de la ressource gentiane et contribuer à la structuration de la filière « gentiane durable ».

D'autre part il a été constaté une variabilité biologique importante entre les sites de prélèvement, notamment pour les sites sauvages à l'image de Fraux et de Bagnères-de-Luchon pour leur teneur en amers. Il a été retrouvé aussi que les sites en culture de Gelles et de Lioranges présentaient des racines de gentiane aux teneurs en composés amers les plus faibles, comparativement aux sites sauvages. Les teneurs en éléments minéraux des racines de gentiane ont montré que l'élément majoritaire était le potassium avec des concentrations massiques qui s'étalent entre 556 et 1213 mg/kg de poids sec de racine. Là encore des variabilités entre les sites de prélèvements ont été retrouvées, notamment sur les sites sauvages de Bagnères-de-Luchon mais également sur le site en culture de Gelles. Le deuxième élément majoritaire retrouvé est le magnésium avec des concentrations massiques comprises entre 153 et 394 mg/kg.

L'analyse en composés volatils des racines a été déployée sur l'ensemble des racines en 2022 (N=55). Elle a permis de révéler une distinction de la composition volatile des racines de gentiane en fonction de leur massif de provenance et de leur condition de croissance (sauvage vs cultivée). Cette analyse a permis de révéler une spécificité des racines du Massif central grâce à sept marqueurs moléculaires. Parmi eux, deux demeurent inconnus et cinq autres sont connus, à savoir le 3-méthyl butanal, le pentanol, l'hexanal, le p-cymène et le limonène.

Afin d'évaluer comment une ressource naturelle comme la gentiane peut être utilisée dans une transformation agro-alimentaire et quels attributs chimiques et sensoriels sont conférés à l'aliment transformé, nous avons déployé une expérimentation auprès du GAEC des Trèfles à Quatre Feuilles pour élaborer un fromage de chèvre frais infusé à la gentiane. Les résultats montrent que l'aromatisation avec les racines de gentiane est intéressante d'un point de vue sensoriel et que la provenance géographique de la gentiane peut également y être retrouvée, comme cela avait pu être montré dans l'utilisation des racines de gentiane dans l'aromatisation des vins.

Enfin l'utilisation de la gentiane provenant du Massif central peut être optimisée dans un objectif de préservation de la ressource en s'intéressant aux sous-produits de la filière gentiane. Il sera intéressant dans le futur d'évaluer la composition des autres compartiments de la gentiane (fleurs, feuilles) et de mobiliser d'autres acteurs en contact avec la ressource gentiane (élevage, production laitière et fromagère), afin de connaître l'intérêt de la gentiane dans le fonctionnement écologique d'un agrosystème et de favoriser la gestion et la pérennité de la ressource gentiane. L'ensemble de ces perspectives sera travaillé dans les futures activités de la « Mission pour la gestion durable de la ressource gentiane dans le Massif central ».

Ces travaux ont abouti fin 2022 à une publication scientifique parue dans la revue Industrial Crops & Products (voir p 27).

## IV. PARTENARIATS, COMMUNICATION et ÉVÈNEMENTS :

### A/ État des partenariats et réseau de travail :

#### - CPPARM :

En tant que maître d'œuvre de la Mission gentiane, le CPPARM est le partenaire fondateur de Gentiana Lutea qui a permis la création de l'association et soutient notre structure au quotidien. C'est un partenaire essentiel de la structuration de notre filière, qui facilite aussi le lien avec les autres filières PPAM.

#### - VetAgro-Sup\* :

L'école d'agronomie de Clermont Ferrand est un partenaire historique de la Mission Gentiane, elle est à l'origine de relations de travail avec plusieurs chercheurs. Parmi eux, nous travaillons toujours avec Christian PERRIER qui nous fait bénéficier de son réseau dans le milieu agricole et de la recherche, dans le Massif central. Aujourd'hui retraité il partage avec nous ses connaissances, notamment en matière de culture. Grâce à l'implication de Christian COELHO, enseignant chercheur référent pour tous les travaux d'analyses de racine de gentiane, VetAgro Sup est partenaire de la Mission Gentiane à part entière, depuis 2021. Cette collaboration facilite aussi le travail avec les étudiants qui s'investissent régulièrement à nos côtés. En 2022 nous noterons la participation de Cindy BIBANG (sur l'analyses de racines), et de Hugues LÈZE, Alice MARCHETTI, Victoria PENDINO et Julie PORRE (VetAgro Sup / UCA, sur le protocole de sur-semis de gentiane), Plusieurs échanges ont également eu lieu avec Agnès PIQUET, leur enseignante. VetAgro Sup est enfin un précieux partenaire logistique qui accueille régulièrement nos réunions de travail.

#### - SICARAPPAM\* :

Partenaire à l'origine de la Mission Gentiane, la coopérative auvergnate productrice de PPAM\* reste impliquée dans le projet qu'elle soutient aussi financièrement depuis ses débuts. Elle redynamise aujourd'hui sa production de gentiane sauvage et poursuit des essais de culture de gentiane qui nous permettent de réaliser un suivi de la plante en condition de culture bio. Les adhérents de la coopérative sont des arracheurs actifs dans les groupes projets de l'interprofession (bonnes pratiques de production, coûts de production, réglementations, culture, ...).

#### - Pernod-Ricard France :

Membre fondateur de l'association Gentiana Lutea (en 2014), Pernod-Ricard accompagne activement les travaux de la Mission Gentiane en participant à leur financement et à leur réalisation. Sur l'année 2022 l'entreprise est impliquée dans les essais de culture et de sur-semis de gentiane, ainsi que dans l'analyse statistique des données d'observation de la gentiane dans son milieu naturel.

#### - Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA\*) :

Bien que le siège administratif de l'association Gentiana Lutea soit basé à Manosque, dans les locaux du CPPARM, le PNRVA accueille le siège social de l'association. Il existe aussi une collaboration de travail, à travers notre participation aux réunions du comité de suivi du réseau Natura 2000 des Monts et Plomb du Cantal.

#### - Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBNPMP\*) :

Des échanges réguliers ont lieu avec Raphaële GARRETA, sur les filières pyrénéennes et du Massif central, et sur les aspects réglementaires : travaux avec les organismes en charge de l'environnement et le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, protocole de Nagoya.

#### - Filière PPAM\* :

En 2022 le CPPARM a entre autre assisté aux AG de l'AFC\* et de Viva-Plantes\* ainsi qu'aux réunions PPAMbio AURA\* et à la journée technique *Arnica montana* (le 02/03). Depuis 2021 il réalise, avec le CBNPMP\*, l'AFC\*, le CNPMAI\* et AgroParisTech\*, une étude de faisabilité pour la mise en place d'un observatoire des cueillettes. Ce réseau d'acteurs qui va au-delà des problématiques strictement liées à la Gentiane jaune permet une ouverture sur la filière PPAM\* et vient enrichir la réflexion sur les travaux de gestion des ressources naturelles et de structuration de filière.

#### - Éditions de l'Aulne :

Poursuite du partenariat avec Valentine DELPONT et Jacques RAYMOND des éditions de l'Aulne qui publient en 2022 avec Charles JOLLÈS : « Suze, aux racines de l'inimitable ». Grâce à une souscription

proposée aux membres de Gentiana Lutea, une partie des bénéfices est reversée en soutien aux travaux de gestion de la ressource.

- **CEEG\*** : depuis 2019, le CEEG partage sa revue spécialisée « Gentiane Actualités » avec l'association Gentiana Lutea dans laquelle Charles JOLLÈS réalise de nombreux articles autour de la gentiane.

- **Commune de Picherande** : projet de réaliser une nouvelle exposition sur la gentiane et sa filière. Participation annuelle des professionnels de la filière à la fête de la gentiane, pour un accueil des visiteurs sous le barnum de l'exposition « la gentiane et sa filière du Massif central ». C'est l'occasion de vulgariser nos connaissances sur la plante et sa filière, et de promouvoir une partie de notre patrimoine culturel.

- **Plantes et Santé Gévaudan-Lozère** : projet de micro-filière gentiane dans l'Aubrac. La commune de Nasbinals souhaite créer une « micro-filière gentiane » sur son territoire. L'objectif est d'exploiter durablement et de valoriser localement cette ressource abondante sur la commune. Une étude de faisabilité doit voir le jour en 2023. Afin de mettre à profit les bases existantes, Cécile DUCOULOMBIER Vice-présidente de l'association « Plantes et Santé Gévaudan-Lozère » (en charge de l'étude), et Sylvie THOMEL animatrice de l'association, sollicitent Gentiana Lutea et nous interrogent sur la forme de partenariat à construire. Il est décidé que Emmanuel CORREIA et Denis CHAUD intégreront le comité de pilotage du projet. Afin de faciliter les échanges, Plantes et Santé devient membre de l'association Gentiana Lutea dont la mission principale est de mettre à disposition de la filière les outils nécessaires à la mise en place de bonnes pratiques de gestion / production. Des essais de semis et culture de gentiane sont par ailleurs prévus ensemble.

- **Commissariat de Massif – Massif central\*** : Ines CHAUD-ULLRICH et Stéphanie FLAHAUT rencontrent Messieurs Paul-Henri DUPUY, Nicolas BERNARD et Laurent ROBERT le 09/05 afin de travailler sur la suite à donner à la Mission Gentiane et sur le montage du dossier de demande de financement 2023-2025. Le Commissariat de Massif réaffirme son soutien au projet et invite le CPPARM à joindre une vidéo de présentation, au dossier qui sera déposé courant octobre 2022. Dans le but de solliciter leur participation, une présentation est également faite auprès des régions du Massif central, le 05/09 en visioconférence.

- **SIDAM\*** : suite à des contacts pris par les acteurs de la filière à l'occasion du Sommet de l'élevage de Clermont Ferrand, l'association Gentiana Lutea présente la Mission Gentiane et sollicite le Cluster Herbe\* dans le cadre de sa réflexion sur la problématique de sensibilisation des acteurs de l'amont à la gestion durable de la ressource (propriétaire / gestionnaires fonciers / éleveurs), le 05/04 à Aubière. Représentants de Gentiana Lutea présents : Christian PERRIER, Johan BOUGES, Jean-Jacques VERMEERSCH (en visioconférence) et Stéphanie FLAHAUT.

## **B/ Veille documentaire et réglementaire :**

### **1. Revue de presse :**

Une veille documentaire permet tout au long de l'année de partager les articles parus avec les acteurs de la filière. Les thématiques sont très variables, elles peuvent concerner la plante, la ressource, la filière, des événements, etc.

#### **1.1. Principaux articles écrits ou portés à connaissance en 2022 :**

- « *Le développement de la cueillette de plantes sauvages sur le territoire français : conditions et enjeux de la durabilité* », Florence Pinton, [www.fondationbiodiversite.fr](http://www.fondationbiodiversite.fr), janvier 2021.

- « *Antidépresseur, antistress, maladies de peau... La Gentiane jaune, une racine aux mille vertus* », Cyril Michaud, Le Parisien, le 23/02/2022.

- « *La Fée jaune expliquée au public* », [www.lamontagne.fr](http://www.lamontagne.fr), le 27/03/2022.

- « *Tout savoir sur le Gentiane Express, le train auvergnat* », Clément Imbert, [www.femmeactuelle.fr](http://www.femmeactuelle.fr), le 30/03/2022.

- « *Pernod-Ricard France « ensemble et engagés » pour la défense des terroirs, des filières et de la biodiversité* », Michel Caire, [www.destimed.fr](http://www.destimed.fr) le 22/03/2022.

- « *Faits divers : Neussargues-en-Pinatelle, travail clandestin* », La Montagne, le 13/04/2022.

- « *Carton plein pour la maison Couderc au concours international de Lyon* », Jean-Jacques Vermeersch, communiqué de presse du 22/04/2022.
- « *Les Azimutés bientôt de retour sur le territoire de l'Uzège* », (expositions et rencontres), [www.midilibre.fr](http://www.midilibre.fr), le 22/04/2022.
- « *Myralys par Greentech : Liftant paupières et Réjuvenateur du regard* », Actu, [www.cosmeticobs.com](http://www.cosmeticobs.com), le 03/05/2022.
- « *La Gagynole met la montagne suisse en bouteille pour la ressusciter* », Fabrice Coffrin, [www.france24.com](http://www.france24.com), le 19/05/2022.
- « *La Gentiane, une ressource à protéger* », Stéphane Briant, Le réveil cantalien n°1378, le 10/06/2022.
- « *Riom-ès-Montagnes, les racines du Cantal* », [www.lamontagne.fr](http://www.lamontagne.fr), le 17/07/2022.
- « *Anorexie, boulimie : comment gérer ces troubles ?* », [www.santeplusmag.com](http://www.santeplusmag.com), le 25/07/2022.
- « *La 14<sup>e</sup> édition de la fête de la gentiane de Picherande (Puy-de-Dôme) se tient jusqu'à lundi* », [www.lamontagne.fr](http://www.lamontagne.fr), le 14/08/2022.
- « *Une décennie de fête à la Gentiane aux Breuleux* », Le Quotidien Jurassien, [www.lqj.ch](http://www.lqj.ch), le 30/08/2022.
- « *Aveyron : la fouace de mamie Huguette, perdue à la gentiane* », [www.centrepresseaveyron.fr](http://www.centrepresseaveyron.fr), le 18/09/2022.
- « *Les plantes obsidionales, ou polémoflore : quelles sont ces « plantes de la guerre »* », Nastasia Michaels, le 14/11/2022.

### **1.2. Illustration de l'utilisation de la gentiane en phytothérapie et dans le domaine des compléments alimentaires, exemples de publicités :**

- Teinture-mère « *Gentiane bio* » - 50 ml, Ladrôme : « fortifie l'organisme, améliore la digestion, stimule l'appétit », [www.herboristerieduvalmont.com](http://www.herboristerieduvalmont.com).
- Teinture-mère « *Gentiane jaune - Tonique* » - 50 ml, Herbiolys : « La racine de Gentiane jaune est un tonique général et un stimulant qui contribue traditionnellement à accroître les défenses de l'organisme. Riche en principes amers, cette teinture-mère est également préconisée en herboristerie contre le manque d'appétit et les douleurs gastriques », [www.louis-herboristerie.com](http://www.louis-herboristerie.com).
- Gélules - Complément alimentaire « *Gentiane Racine* », François Nature : « Traditionnellement utilisée pour faciliter la digestion et pour se sentir plus énergique. Effet tonique. La gentiane est les plus parfait des amers. Dépourvue de toute action irritante sur l'estomac, elle peut être utilisée pour les personnes ayant des digestions difficiles », [www.francois-nature.fr](http://www.francois-nature.fr).
- Gélules – Complément alimentaire « *Gentiane* », Aroma Centre – Herbacum : « Digestion et transit – fatigue passagère », [www.aromacentre.fr](http://www.aromacentre.fr).

### **1.3. Ouvrages parus en 2022, ou à paraître :**

- « *La Gentiane jaune* », livret technique version 2, AFC, novembre 2021.
- « *Gentiane Actualités* » revue n°37, Charles JOLLÈS, printemps 2022.
- « *Suze, aux racines de l'inimitable* », Charles JOLLÈS, Valentine DELPONT, Jacques RAYMOND, éditions de l'Aulne, octobre 2022.
- « *Guide PPAM* », travail collectif coordonné par la Chambre d'Agriculture de la Drôme. Nouvelle édition fin 2022.
- « *QualiPPAM* », guide qualité des PPAM, édition 2, CPPARM. Parution prévue début 2023 avec une présentation de l'association Gentiana Lutea et de la marque « Gentiane durable ».

## 2. Veille réglementaire :

Un point sur la réglementation qui cadre l'exploitation de la racine de gentiane en Europe a été réalisé afin de répondre aux interrogations de plusieurs membres de la filière :

Les données de l'UICN\* ne montrent pas d'évolution récente : **Gentiana lutea est classée LC** (préoccupation mineure) car bien que commune, la plante est en difficulté sur certains territoires. Ceci explique pourquoi elle est inscrite sur la **liste rouge nationale de plusieurs pays** (Serbie, Croatie, Suisse, ...). *Gentiana lutea* est par ailleurs inscrite sur l'**annexe V de la directive Habitat (H5)** qui rassemble les espèces d'intérêt communautaire dont le prélèvement peut faire l'objet de mesures de gestion (d'où en France la possibilité qu'ont les Préfets de réglementer son prélèvement). Elle est enfin inscrite sur l'**annexe D du règlement Européen sur le commerce des espèces sauvages** (qui complète la convention de Washington : réglementation CITES). Cette annexe concerne les espèces dont l'UE souhaite suivre les flux d'importation vers les différents états membres.

## C/ Outils de communication et production de documents :

### 1. Outils de communication :

- **La plaquette de présentation de la filière Gentiane** : réalisée en 2022 par le groupe « communication », Camille BUISSIÈRE, et Stéphanie FLAUAUT. Ce document présente la plante, l'interprofession et la démarche de production durable. Il a été diffusé pour la première fois en AG de Gentiana Lutea, le 19/09/2022, et est aujourd'hui en accès libre sur [www.cpparm.org/la-gentiane/](http://www.cpparm.org/la-gentiane/). La plaquette vient en appui des démarches de communication entreprises par les membres de la filière qui souhaitent informer sur nos actions.

- **La vidéo de présentation de la Mission Gentiane** : réalisée en 2022 par Camille BUISSIÈRE et Stéphanie FLAUAUT à la demande du Commissariat de massif est un élément constitutif du dossier de demande de financement déposé en octobre. C'est également un outil de communication qui a été mis en ligne sur [www.cpparm.org/la-gentiane/](http://www.cpparm.org/la-gentiane/). Une version plus aboutie pourra être envisagée.

- **La page « Gentiane » du site du CPPARM\***, pour une communication auprès des professionnels : <http://www.cpparm.org/la-gentiane>. Cet espace d'information actualisé plusieurs fois par an rassemble les documents propres à la filière, à l'association Gentiana Lutea et à la « Mission Gentiane » : comptes-rendus de réunions, rapports de stages, rapports d'activités, présentations, publications scientifiques, etc.

- **La page Facebook de l'association** <https://www.facebook.com/Association-Interprofessionnelle-de-la-Gentiane-Jaune-Gentiana-Lutea-179495859063296/>, ainsi que la **page Ulule** : <https://fr.ulule.com/preserver-lamer-des-volcans/>, sont des outils qui visent davantage le grand-public. Ces pages permettent le partage des articles de presse ainsi que la publication de textes, photos et vidéos relatives aux actions de la Mission Gentiane et de l'association Gentiana Lutea. Elles participent à la diffusion des informations au-delà du cercle des professionnels.

- **Le bulletin annuel « Gentiane Actualités »** : un format papier tiré à 1500 exemplaires. Une édition numérique est également réalisée depuis 2022. Ce bulletin créé par le CEEG\* en 1993 est aujourd'hui fruit d'une collaboration avec l'association Gentiana Lutea. Il est toujours édité par Charles JOLLÈS.

- **La Newsletter du CPPARM\*** : permet la diffusion des avancées de la Mission Gentiane sous forme de brèves. Cette newsletter touche les adhérents du CPPARM, un public de groupements de producteurs de PPAM.

- **Autres outils en projet** : actualisation du tampon de l'association ; création d'un nouveau Roll-Up avec logo et marque « Gentiane durable » ; réflexion sur des QR codes à insérer sur les panneaux de randonnées.



## 2. Documents produits ou issus d'une collaboration :

- **Le rapport d'activité 2022** sur la « Mission gentiane » : envoyé aux partenaires financiers en juin 2023. Ce document est réalisé annuellement de façon à servir de base à l'élaboration du « livret de réunion » diffusé en assemblée générale de Gentiana Lutea.

- **L'annuaire des professionnels** de l'association. Document en ligne actualisé deux fois par an (voir sur [www.cpparm.org/la-gentiane/](http://www.cpparm.org/la-gentiane/)).

- **Le « Gentiane Actualités »** n° 37 est paru au printemps 2022. Hormis les articles dédiés à l'interprofession, ce numéro est principalement consacré à l'impact des changements climatiques sur les populations de gentiane ; aux fêtes de la gentiane ; à un témoignage de Jean BEAUDONAT, figure historique de la filière ; ou encore à la fondue à la gentiane de la distillerie Louis COUDERC, lauréate du concours national en mars 2022.

- **Publications scientifiques :**

- *«Mid-infrared spectroscopy combined with multivariate analysis and machinelearning : a powerful tool to simultaneously assess geographical origin, growing conditions and bitter content in Gentiana lutea roots »*, Christian COELHO et al., Industrial Crops & Products – 187 (2022) 115349

- **Autres articles publiés :**

- *« Naissance d'une nouvelle marque collective »*, Stéphanie FLAHAUT, Newsletter du CPPARM n°26, février 2022.
- *« Assemblée générale 2021 à Picherande »*, Gentiane Actualités n° 37, pp 21 – 22, Charles JOLLÈS, Ines CHAUD-ULLRICH, Stéphanie FLAHAUT, printemps 2022.
- *« Gentiane – Filière développement durable »*, Gentiane Actualités n° 37, p 3, Charles JOLLÈS, Guilhem MANSION, Ines CHAUD-ULLRICH, Stéphanie FLAHAUT, printemps 2022.
- *« Assemblée Générale de l'association Gentiana Lutea »*, Stéphanie FLAHAUT, Newsletter du CPPARM n°28, décembre 2022.

## D/ Évènements et participation à d'autres réunions :

### 1. Fête de la gentiane de Picherande :

Participation à la **fête de la Gentiane de Picherande** - 63113 les 14 et 15 août 2022 avec notamment la tenue de permanences des membres de l'association sous le barnum de l'exposition « La Gentiane jaune – la filière et la ressource dans le Massif central », ainsi que la projection des vidéos réalisées par Archibald Distillations, Pernod Ricard et Greentech, illustrant les démarches de production durable de ces entreprises.

### 2. Autres manifestations et réunions autour de la gentiane :

- **AG de « Plantes et Santé Gévaudan Lozère »** le 24/06 à Montrodat - 48100 : participation d'Emmanuel CORREIA au titre de Gentiana Lutea. Objet : étude du partenariat à construire.

- **Cycle de conférences** sur la gentiane et de son écosystème, par Valentine DELPONT, en partenariat avec l'Université Inter-Ages de Haute-Auvergne et la Distillerie Louis COUDERC. Essentiellement dans le Cantal et le Puy de Dôme.

- **Colloques en ligne** : le 18/11, colloque organisé par Végépolys, dans le cadre de la « semaine des valorisations innovantes du végétal ». Christian COELHO y présente les *«outils d'innovation pour la mise en valeur territoriale – cas d'étude sur le raisin et la gentiane»* ; et le 24/11, colloque Européen « Herbal Medicinal Products Platform Austria » (HMPPA), entièrement consacré à la gentiane pour son édition 2022. Christian COELHO y présente la *«gestion durable de Gentiana lutea en France, du champs au produit transformé à base de gentiane»* : <https://vimeo.com/777378136>.

- **Réunion du PNR Aubrac sur la « valorisation des plantes sauvages ou traditionnelles dans la gastronomie »**, le 07/12 à Saint-Chély-d'Apcher - 48200 : participation de Denis CHAUD, au titre de Gentiana Lutea, et de Cécile DUCOULOMBIER pour Plantes et Santé Gévaudan-Lozère. Objet : échange d'expérience et étude de partenariat sur le travail autour de la gentiane à Nasbinals.



*Pâturage bovin sur les estives du Cézallier, juillet 2022*

**Contact :**

Stéphanie Flahaut – chargée de mission Gentiane, en poste dans le Massif central

Tel : 06 05 28 12 00

Adresse mail : [stephanie.flahaut@cpparm.org](mailto:stephanie.flahaut@cpparm.org)

Site : <https://www.cpparm.org/la-gentiane/>